



MAIRIE DE DIJON  
PALAIS DES ETATS DE BOURGOGNE

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 DECEMBRE 2013**

Le Conseil Municipal, convoqué le lundi 9 décembre 2013 s'est réuni, sous la présidence de Monsieur François Rebsamen, Maire, le lundi 16 décembre 2013 à 18 h 30, à l'Hôtel de Ville, salle de Flore.

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme FAVIER - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. GRANDGUILLAUME - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

**Membres excusés** : M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

Les points inscrits à l'ordre du jour ont donné lieu à un débat contradictoire.

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a :

**1 - Conseil Municipal - Séance du 18 novembre 2013 - Procès-verbal - Approbation**

- adopté le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 novembre 2013.

**2 - Budget Primitif pour l'exercice 2014 - Rapport général**

- pris acte de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2014, le 18 novembre 2013, selon les modalités prévues par le règlement intérieur du Conseil Municipal, adopté le budget primitif de l'exercice 2014 pour le budget principal et pour chacun des budgets annexes, par chapitre et par nature, en section de fonctionnement et d'investissement et donné, en tant que de besoin, délégation à M. le Maire pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire.

Le budget général 2014 de la Ville, qui comprend le budget principal et les trois budgets annexes s'élève, en mouvements budgétaires (opérations réelles et mouvements d'ordre confondus) à 286 121 944 €.

## **I-ECOLOGIE URBAINE**

### **A-URBANISME**

#### **3 - Création d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine - Mise à l'étude - Constitution de l'instance consultative-Définition des modalités de concertation**

- décidé la mise à l'étude d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) en vue de sa création sur la base du cahier des charges joint au rapport et la création d'une commission locale de l'AVAP, chargée du suivi du projet, dont il a désigné les quatre personnalités qualifiées, donné son accord sur les modalités de la concertation préalable en application de l'article L. 300-2 du code de l'urbanisme telles que définies dans le rapport, demandé à ce que les services de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise assistent la Ville, dans le cadre de leurs missions, afin d'assurer la conduite de l'étude et de la procédure, ainsi que le recrutement d'un bureau d'études, et autorisé M. le Maire à solliciter au taux maximum les subventions susceptibles d'être accordées à la Ville pour le financement de l'étude.

#### **4 - Opération de Rénovation Urbaine des Grésilles - Convention Publique d'Études et d'Aménagement conclue entre la Ville et Dijon Habitat - Avenant n°2 - Approbation**

- décidé de proroger la Convention Publique d'Etudes et d'Aménagement conclue entre la Ville et Dijon Habitat pour la mise en œuvre de la seconde phase opérationnelle de l'Opération de Rénovation Urbaine des Grésilles jusqu'au 31 décembre 2016, approuvé l'avenant n°2 à la convention, annexé au rapport, et autorisé M. le Maire à le signer.

### **B-ACTION FONCIERE**

#### **5 - Les Valendons - Acquisition de deux parcelles de terrain**

- décidé l'acquisition par la Ville sur les consorts Bouret, de deux parcelles de terrain cadastrées section DT n°15 et n°154, d'une superficie respective de 1 806 m<sup>2</sup> et 310 m<sup>2</sup>, soit une superficie totale de 2 116 m<sup>2</sup>, moyennant le prix total de 8 146 € .

## **C-CADRE DE VIE**

### **6 - Gestion des eaux - Création du Syndicat Mixte du bassin de l'Ouche et de ses Affluents - Adhésion de la Ville, périmètre, projet de statuts : approbation - Désignation des représentants de la Ville à la commission géographique de l'Ouche urbaine**

- approuvé la dissolution du Syndicat Intercommunal de l'Ouche Supérieure (SIOS), dont la Ville de Dijon est membre, la restitution du passif et de l'actif liés aux travaux (actif immobilisé, subventions d'investissements et FCTVA) à la Ville de Dijon, et le transfert de l'excédent de fonctionnement cumulé et de la trésorerie correspondante du SIOS, ainsi que la convention d'assistance technique existant entre la Ville et le SIOS, au Syndicat Mixte du bassin de l'Ouche et de ses Affluents, approuvé la création du Syndicat Mixte du bassin de l'Ouche et de ses Affluents ; décidé l'adhésion de la Ville à ce syndicat, approuvé son périmètre, fixé par l'arrêté préfectoral du 9 septembre 2013 et son projet de statuts et désigné les dix délégués du Conseil Municipal à la commission géographique de l'Ouche urbaine, dans les conditions suivantes:

M. François Rebsamen

Mme Joëlle Lemouzy

Mme Colette Popard

M. Philippe Delvalée

Mme Christine Durnerin

M. Christophe Berthier

M. André Gervais

M. Mohamed Bekhtaoui

Mme Nelly Metge

Mme Badiaâ Maslouhi.

### **7 - Parc de l'ancien hôpital militaire - Dénomination : « parc Hyacinthe Vincent » - Travaux d'aménagement - Définition du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Désignation du maître d'œuvre**

- décidé de dénommer « parc Hyacinthe Vincent» le parc de l'ancien hôpital militaire, adopté le programme des travaux d'aménagement de ce parc dans les conditions proposées, arrêté le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 400 000 € TTC et décidé de confier sa maîtrise d'œuvre aux services techniques municipaux

## **II-REUSSITE EDUCATIVE**

### **8 - Réforme des rythmes scolaires - Temps d'Accueil Périscolaire - Convention à conclure entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or**

- dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, autorisé M. le Maire à solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte-d'Or une participation au financement du Temps d'Accueil Périscolaire au titre des crédits dédiés aux rythmes éducatifs, approuvé le projet de convention d'objectifs et de financement à conclure entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte-d'Or au titre de l'année 2013, annexé au rapport, et autorisé M. le Maire à signer la convention définitive.

## **9 - Petite enfance - Structures d'accueil de la petite enfance - « Prestation de service unique » - Convention d'objectifs et de financement à conclure entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2017**

- approuvé le projet de convention d'objectifs et de financement relatif à la « prestation de service unique », à conclure entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or, annexé au rapport, et autorisé M. le Maire à signer la convention définitive.

## **10 - Petite enfance - Structure multi-accueil du centre social « Le Tempo » - Transfert de gestion à la Ville - Lancement d'une procédure de délégation de service public - Décision de principe**

- décidé la reprise par la Ville de la gestion de la structure multi-accueil petite enfance du centre social « Le Tempo » à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 pour la confier de manière concomitante à un tiers par le biais d'une délégation de service public, décidé le principe du recours à une délégation de service public par contrat d'affermage pour la gestion de ce service, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, approuvé les principales caractéristiques des prestations que devra assurer le futur délégataire, décrites dans le cahier des charges annexé au rapport, et autorisé M. le Maire à procéder au lancement de l'avis d'appel public à la concurrence.

### **III-SPORTS ET JEUNESSE**

#### **A-SPORTS**

## **11 - Installations sportives municipales - Création de tarifs - Adaptation des modalités de paiement - Modification du règlement**

- décidé les créations de tarifs et les adaptations des modalités de paiement proposées ; décidé que ces mesures seront applicables à compter du 1er janvier 2014 et du 1<sup>er</sup> juin 2014 concernant l'abonnement annuel des activités Dij'beau et approuvé le projet de nouveau règlement des installations sportives municipales.

## **12 - Associations sportives - Missions d'intérêt général - Saison 2013-2014 - Subventions de fonctionnement - Association JDA Dijon Bourgogne : convention du 22 août 2013; avenant n°1 - Association Cercle Dijon Bourgogne : convention du 3 octobre 2013 ; avenant n°1 - Associations Dijon Bourgogne Handball, Dijon Football Côte d'Or, Stade Dijonnais Côte d'Or ; conventions de financement**

- décidé l'octroi de subventions de fonctionnement, au titre de la saison 2013-2014, de 105 000 € à l'association JDA Dijon Bourgogne, de 35 000 € à l'association Cercle Dijon Bourgogne, de 70 000 € à l'association Dijon Bourgogne Handball, de 150 000 € à l'association Dijon Football Côte d'Or et de 85 000 € à l'association Stade Dijonnais Côte d'Or, pour l'exercice des missions d'intérêt général qu'elles exercent pour le compte de la Ville, approuvé les projets de conventions à conclure entre la Ville et les associations Dijon Bourgogne Handball, Dijon Football Côte d'Or et Stade Dijonnais Côte d'Or, ainsi que les projets d'avenants n°1 aux conventions du 22 août 2013 conclue entre la Ville et l'association JDA Dijon Bourgogne et celle conclue entre la Ville et l'association Cercle Dijon Bourgogne, annexés au rapport, et autorisé M. le Maire à signer les conventions et avenants définitifs.

### **13 - Tennis Club Dijonnais - Convention d'objectifs et de moyens à conclure entre la Ville et l'association**

- décidé de définir, par convention d'objectifs et de moyens, les relations entre la Ville et le Tennis Club Dijonnais, approuvé le projet de convention à conclure entre les parties, annexé au rapport, et autorisé M. le Maire à signer la convention définitive.

### **14 - Cercle Sportif Laïque Dijonnais - Saison 2013-2014 - Subvention de fonctionnement : modification du montant - Convention d'objectifs et de moyens conclue entre la Ville et l'association : avenant n°1**

- décidé l'octroi d'une subvention de fonctionnement, au titre de la saison 2013-2014, de 113 000 € au Cercle Sportif Laïque Dijonnais, approuvé le projet d'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens du 8 janvier 2013 conclue entre la Ville et le Cercle Sportif Laïque Dijonnais annexé au rapport, et autorisé M. le Maire à signer l'avenant définitif.

## **B-JEUNESSE**

### **15 - Accueil de loisirs du quartier des Bourroches - Convention d'objectifs et de moyens conclue entre la Ville et le Comité d'Établissement Régional de la SNCF - Renouvellement**

- décidé de pérenniser le soutien de la Ville à l'activité du Comité d'Établissement Régional de la SNCF (CER SNCF) pour le fonctionnement de l'accueil de loisirs du quartier des Bourroches, jusqu'au 31 décembre 2016, approuvé le projet de convention d'objectifs et de moyens à conclure entre la Ville et le CER SNCF, et autorisé M. le Maire à signer la convention définitive.

### **16 - Accueils de loisirs extrascolaires des PEP 21 - Convention d'objectifs et de moyens - Renouvellement**

- décidé de pérenniser le soutien de la Ville aux PEP 21 pour une gestion globale des accueils de loisirs extra-scolaires du château de Pouilly et des centres sociaux de la Fontaine d'Ouche et des Bourroches à compter du 1er janvier 2014, approuvé le projet de convention à conclure entre les parties, et autorisé M. le Maire à signer la convention définitive.

## **IV-CULTURE-ANIMATION-ATTRACTIVITE**

### **A-CULTURE**

#### **17 - Donation d'œuvres à la Ville - Convention à conclure avec le Consortium - Convention de gestion à conclure entre la Ville et le Fonds Régional d'Art Contemporain Bourgogne**

- donné son accord à la donation d'œuvres du Consortium à la Ville de Dijon et à la gestion par le Fonds Régional d'art Contemporain Bourgogne de la collection pour les cinq prochaines années, approuvé les projets de conventions à intervenir entre la Ville et le Consortium d'une part, et la Ville et le Fonds Régional d'art Contemporain Bourgogne d'autre part, et autorisé M. le Maire à signer les conventions définitives.

#### **18 - Régies personnalisées de La Vapeur et de l'Opéra de Dijon - Année 2014 - Subventions de la Ville**

- décidé, en application de l'article L.2224-2-1° du code général des collectivités territoriales, d'attribuer à la régie personnalisée de La Vapeur une subvention de fonctionnement de 660 000 € et à la régie personnalisée de l'Opéra de Dijon une subvention de fonctionnement de 6 900 000 €, au titre de 2014.

#### **19 - Pôle d'Enseignement Supérieur de la Musique en Bourgogne - Convention d'objectifs conclue entre la Ville et l'établissement - Année scolaire 2013-2014 - Avenant n°5**

- approuvé le projet d'avenant n° 5 à la convention d'objectifs conclue entre la Ville et le Pôle d'Enseignement Supérieur de la Musique en Bourgogne, fixant les moyens matériels et pédagogiques affectés par la Ville au fonctionnement de ce dernier pour l'année scolaire 2013-2014, annexé au rapport, et autorisé M. le Maire à signer l'avenant définitif.

### **B-COMMERCE**

#### **20 - Halles et marchés - Fixation des droits de place - Année 2014**

- fixé les droits de place à percevoir dans les halles et marchés, en 2014, dans les conditions proposées.

## **V-CITOYENNETE ET DEMOCRATIE LOCALE**

### **21 - Maisons des Jeunes et de la Culture - Conventions d'objectifs et de moyens conclues avec la Ville - Renouvellement**

- décidé le renouvellement des conventions d'objectifs et de moyens conclues entre la Ville et les Maisons des Jeunes et de la Culture dijonnaises, pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016, dans les conditions proposées, approuvé les projets de conventions présentés, et autorisé M. le Maire à signer les conventions définitives.

### **22 - Relations entre la Ville, la Fédération Française des Maisons des Jeunes et de la Culture et les trois Maisons des Jeunes et de la Culture de Dijon - Convention triennale - Renouvellement**

- défini les relations entre la Ville, la Fédération Française des Maisons des Jeunes et de la Culture (FFMJC) et les trois Maisons des Jeunes et de la Culture de Dijon dans les conditions proposées, approuvé le projet de convention triennale à conclure entre les parties, et autorisé M. le Maire à signer la convention définitive.

### **23 - Festival Kultur'Mix 2014 - 5ème édition - Organisation - Convention-type d'objectifs et de moyens à conclure entre la Ville et les associations**

- décidé la pérennisation de l'organisation du festival Kultur'Mix, en 2014, dans les conditions proposées, décidé de définir, par convention, les relations entre la Ville et les associations qui seront retenues, approuvé le projet de convention-type à conclure entre les parties, et autorisé M. le Maire à signer les conventions particulières.

### **24 - Centre socioculturel municipal de la Fontaine d'Ouche - Modalités d'organisation de l'accueil jeunes - Convention à conclure entre la Ville et l'État**

- approuvé le projet de convention à conclure entre la Ville et l'État pour définir les modalités d'organisation de l'accueil jeunes de la maison de quartier de la Fontaine d'Ouche, et autorisé M. le Maire à signer la convention définitive.

## **VI-FINANCES-MODERNISATION DU SERVICE PUBLIC-PERSONNEL**

### **A-AFFAIRES FINANCIERES**

#### **25 - Organismes divers - Attributions de subventions - Année 2014**

- décidé d'accorder les subventions proposées dans le rapport, telles qu'elles figurent en annexe au présent compte rendu.

**26 - Caisse de Crédit Municipal de Dijon - Rapport annuel relatif à l'activité et à la situation financière de l'établissement - Compte financier 2012 et budget 2013 - Information du Conseil Municipal**

- donné acte à M. le Maire de la communication relative au compte financier 2012 et au budget 2013 ainsi qu'au rapport annuel relatif à l'activité et à la situation financière de la Caisse de Crédit Municipal.

**27 - Évolution de la Caisse de Crédit Municipal de Dijon - Information du Conseil Municipal**

- donné acte à M. le Maire de l'information relative à l'évolution de la Caisse de Crédit Municipal.

**28 - Société d'Économie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SEMAAD) - Rapport annuel d'activités - Exercice 2012-2013 - Approbation**

- approuvé le rapport d'activités de la Société d'Économie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SEMAAD) pour l'exercice 2012-2013 tel qu'il est présenté.

**29 - Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD) - Rapport annuel d'activités - Exercice 2012-2013 - Approbation**

- approuvé le rapport d'activités de la Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » pour l'exercice 2012-2013 tel qu'il est présenté.

**30 - Installations thermiques et aérauliques de la Ville - Gestion - Marché n° 2006 0068 du 3 juillet 2006 conclu entre la Ville et la société Dalkia France - Avenant n°13**

- autorisé M. le Maire à signer l'avenant n° 13 au marché n° 2006 0068 du 3 juillet 2006 conclu entre la Ville et la société Dalkia France pour la gestion des installations thermiques et aérauliques de la Ville.

**31 - Association Dijon Congrexpo - Parc des Expositions et des Congrès - Tarifs 2014 - Approbation**

- approuvé les tarifs proposés par l'association Dijon Congrexpo pour la location des salles et halls du parc des expositions et congrès au titre de l'année 2014.

**32 - Programme de rénovation urbaine de la Fontaine d'Ouche - Zone d'Aménagement Concerté de la Fontaine d'Ouche - Compte de résultat prévisionnel au 30 juin 2013 - Approbation**

- approuvé le compte de résultat prévisionnel, au 30 juin 2013, de la Zone d'Aménagement Concerté de la Fontaine d'Ouche, et autorisé M. le Maire à signer l'avenant n°3 à la convention de concession.



**33 - Programme de rénovation urbaine de la Fontaine d'Ouche - Zone d'Aménagement Concerté quai des carrières blanches - Compte de résultat prévisionnel au 30 juin 2013 - Approbation**

- approuvé le compte de résultat prévisionnel, au 30 juin 2013, de la Zone d'Aménagement Concerté quai des Carrières Blanches, et autorisé M. le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention.

**34 - Zone d'Aménagement Concerté Écocité Jardin des maraîchers - Compte de résultat prévisionnel au 30 juin 2013 - Approbation**

- approuvé le compte de résultat prévisionnel, au 30 juin 2013, de la Zone d'Aménagement Concerté Écoquartier Jardin des maraîchers, et autorisé M. le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention de concession.

**35 - Zone d'Aménagement Concerté Écoquartier de l'Arsenal - Compte de résultat prévisionnel au 30 juin 2013 - Approbation**

- approuvé le compte de résultat prévisionnel, au 30 juin 2013, de la Zone d'Aménagement Concerté Écoquartier de l'Arsenal, et autorisé M. le Maire à signer l'avenant n°4 à la convention de concession.

**36 - Zone d'Aménagement Concerté « Espace Champollion » - Construction d'un supermarché - Compte de résultat prévisionnel au 30 juin 2013-Approbation**

- approuvé le compte de résultat prévisionnel de la construction, par la Société d'Economie Mixte de l'Agglomération Dijonnaise (SEMAAD), d'un supermarché, dans la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) « Espace Champollion », arrêté à la date du 30 juin 2013.

**37 - Dispositif de réussite éducative - Avance de trésorerie à la Caisse des Écoles Publiques de Dijon - convention**

- décidé l'octroi par la Ville d'une avance de trésorerie sans intérêts de 240 000 € maximum au profit de la Caisse des Écoles Publiques de Dijon, au titre de l'année 2013, pour la mise en œuvre du dispositif de réussite éducative, étant précisé que cette avance sera remboursée à la Ville, dès l'encaissement de la subvention d'État au titre de cet exercice, approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville et la Caisse des Écoles Publiques, et autorisé M. le Maire à signer la convention définitive.

## **B-AFFAIRES GENERALES**

### **38 - Communauté de l'Agglomération Dijonnaise - Rapport d'activités et compte administratif 2012 - Information du Conseil Municipal**

- donné acte à M. le Maire de la communication relative au rapport d'activités et au compte administratif 2012 de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise.

### **39 - Syndicat Intercommunal de la Tille, de la Norge et de l'Arnison - Rapport d'activités et compte administratif 2012 - Information du Conseil Municipal**

- donné acte à M. le Maire de la communication relative au rapport d'activités et au compte administratif 2012 du Syndicat Intercommunal de la Tille, de la Norge et de l'Arnison (SITNA).

### **40 - Syndicat Intercommunal de sauvegarde et de mise en valeur du PLATEAU du SUD dijonnais - Rapport d'activités et compte administratif 2012 - Information du Conseil Municipal**

- donné acte à M. le Maire de la communication relative au rapport d'activités et au compte administratif 2012 du Syndicat Intercommunal de sauvegarde et de mise en valeur du PLATEAU du SUD dijonnais.

### **41 - Syndicat Intercommunal de l'Ouche Supérieure - Rapport d'activités et compte administratif 2012 - Information du Conseil Municipal**

- donné acte de la communication relative au rapport d'activités et au compte administratif 2012 du Syndicat Intercommunal de l'Ouche Supérieure.

### **42 - Navette courrier quotidienne par cargo-cycle - Création d'un groupement de commandes entre la Ville de Dijon, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon et la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise**

- décidé la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Dijon, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon et la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise pour la fourniture de services de navette courrier quotidienne par cargo-cycle, approuvé le projet de convention à conclure entre la Ville de Dijon, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon et la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, annexé au rapport, autorisé M. le Maire à signer la convention définitive et décidé que la Ville de Dijon sera coordonnateur du groupement et, à ce titre, sera chargée de signer le ou les marchés, chacun des membres du groupement en assurant, pour ce qui le concerne, l'exécution.

#### **43 - Semaine internationale de cyclotourisme - Accueil de la 78ème édition à Dijon, du 31 juillet au 7 août 2016 - Soutien de la Ville**

- décidé l'accueil par la Ville de la 78ème édition de la semaine internationale de cyclotourisme, du 31 juillet au 7 août 2016, d'accompagner la fédération française de cyclotourisme dans l'organisation de cet événement en mettant à sa disposition des espaces, du matériel et des supports de communication, et autorisé M. le Maire à signer tout document relatif à l'organisation de cette manifestation.

#### **C-PERSONNEL**

#### **44 - Modification du tableau des effectifs et indemnité de responsabilité des régisseurs**

- décidé les créations et suppressions de postes proposées dans le rapport, qui prendront effet le 1er janvier 2014, que l'indemnité de responsabilité allouée aux régisseurs d'avances et de recettes sera versée aux agents titulaires et non titulaires conformément aux modalités décrites dans le rapport et que leurs montants suivront les évolutions réglementaires, et autorisé M. le Maire à signer les arrêtés individuels d'attribution.

#### **VII-DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

#### **45 - Compte rendu**

- pris acte des décisions prises par M. le Maire, dans les matières énumérées à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, dans les conditions suivantes :

- conventions et avenants : 23,
- arrêtés d'alignement : 2,
- tarifs et droits divers : 5,
- conversion de concession de tombe : 1,
- règlements de frais et honoraires : 8,
- actions en justice : 6.

#### **45bis - Département de la Côte d'Or - Mise à disposition de l'Auditorium et du personnel de l'Opéra de Dijon**

- décidé la mise à disposition à titre gratuit de l'Auditorium au profit du Département de la Côte d'Or, le 10 janvier 2014, étant précisé que les dépenses correspondant au personnel mis à disposition par l'Opéra de Dijon seront facturées au demandeur.